

Loi immigration en faisant voter un texte largement inconstitutionnel, le gouvernement ajoute l'irresponsabilité à l'indignité

Après avoir notamment accepté l'introduction de la préférence nationale pour l'accès aux allocations familiales ou la remise en cause de l'automatisme du droit du sol, le pouvoir fait le choix ahurissant de s'en remettre ouvertement à une censure du Conseil constitutionnel. Une faute politique et morale.

par [Jonathan Bouchet-Petersen](#)

Ils ne s'en cachent même pas. Mardi 19 décembre, à la tribune du Sénat, au moment de défendre le texte issu de la commission mixte paritaire sur le [projet de loi immigration](#), le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a reconnu sans ciller que celui-ci contient «*des mesures [...] manifestement contraires à la Constitution*». La Première ministre, Elisabeth Borne, [l'a confirmé ce mercredi matin sur France Inter](#). Une affirmation sidérante et une démarche pour tout dire irresponsable. Une grossièreté de plus dans une séquence qui aura abîmé la démocratie parlementaire, largement court-circuitée [par le pouvoir exécutif](#), et foulé aux pieds nombre de [nos principes républicains](#), avec notamment l'introduction de la préférence nationale, toute temporaire qu'elle soit, pour l'accès aux allocations familiales, et la remise en cause de l'automatisme du droit du sol.

Selon la plupart des spécialistes du droit constitutionnel et même selon plusieurs membres de la majorité présidentielle, un tiers du texte ne serait pas dans les clous du texte suprême. C'est énorme. Il appartiendra au Conseil constitutionnel, que le gouvernement et les forces de gauche vont chacun saisir, d'apprécier en toute indépendance la loi votée mardi soir par le Parlement mais, répétons-le, il est ahurissant que le gouvernement se défausse ainsi ouvertement sur les Sages après avoir accepté de se faire tordre le bras par Les Républicains. A tel point qu'on a eu l'impression que les macronistes n'étaient que les vulgaires supplétifs d'une droite idéologiquement farcie par les idées du Rassemblement national. Pas étonnant qu'un quart de la majorité présidentielle [ait fait défaut au moment du vote](#).

Apprentis sorciers

Entendre Elisabeth Borne assumer l'inconstitutionnalité d'une part significative du texte au motif que c'était le prix à payer faute de disposer d'une majorité absolue à l'Assemblée est navrant. Car si la censure d'un certain nombre de dispositions sera in fine bienvenue, cela va offrir un boulevard à ceux qui fustigent la Constitution et ses garants au motif qu'elle serait un obstacle à la volonté des Français voire même un boulet pour assurer leur sécurité. Il y a là

une pente glissante dont l'Etat de droit aura du mal à sortir gagnant. Comme lorsque [Gérald Darmanin s'assied sur une mesure provisoire de la Cour européenne des droits de l'homme](#) en expulsant un ressortissant ouzbek soupçonné de proximité avec la mouvance djihadiste, ce qui a valu au gouvernement d'être tancé par le Conseil d'Etat.

Dans le cas du projet de loi immigration, ce n'est bien sûr pas le rôle du Conseil constitutionnel de pallier l'absence de courage du gouvernement. Parce qu'elle n'avait pas les moyens politiques d'imposer à LR sa propre vision du texte, la majorité présidentielle, plutôt que d'en prendre acte au nom de principes humanistes, a fait le choix de se compromettre en laissant passer en toute (in)conscience des mesures qu'elle sait indéfendable. Pour une seule raison : faire voter coûte que coûte un texte qui doit lui servir de marqueur politique. Gérald Darmanin et Elisabeth Borne revendiquent d'avoir eu du courage pour obtenir cette victoire dans les urnes du Parlement, on a plutôt le sentiment d'avoir assisté au naufrage moral d'apprentis sorciers au sommet de l'Etat. Il y a là une débâcle idéologique conjuguée à des fautes morales.